



Information :
 En plus des dispositions représentées au plan réglementaire A, il est nécessaire de consulter les plans réglementaires B et C. Notamment, la commune se situe dans le périmètre du PPRI de la Liane en cours d'élaboration et dont les aléas sont représentés sur le plan C.

- Légende**
- HABILLAGE CADASTRE / FOND DE PLAN**
- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
 - Exploitation Agricole
 - Périmètre 100 m exploitation agricole
 - Captage
 - Surface en eau
 - Cours d'eau (rivière, fleuve)
 - Bâtiment
 - Cimetière
 - Equipement sportif
 - Parcellaire
 - Limite de commune

- ZONAGE (art.L151-9 du CU)**
- Zones urbaines
 - Zones à urbaniser
 - Zones naturelles ou forestières
 - Zones agricoles
- SITE PROJET**
- Habitat (voir les orientations d'aménagement et programmation pour le site indiqué)
 - Zone Potentielle de Développement Futur
- AUTRES PRESCRIPTIONS**
- Espace inconstructible et limite d'implantation des constructions en application des dispositions de l'article L. 111-6 du CU

